

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES
NO. COUR : 400-11-007143-257
NO. SURINTENDANT: 43-147424

C O U R S U P É R I E U R E
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE DE :

INNOVATION VIRENTIA INC.

DÉBITRICE

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

SÉQUESTRE

RAPPORT PROVISOIRE DU SÉQUESTRE
(Paragraphe 246(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport (« **Second rapport provisoire** ») est préparé par Restructuration Deloitte inc. (« **Deloitte** ») en sa qualité de séquestre (le « **Séquestre** ») dans le cadre de la procédure déposée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** ») à l'égard d'Innovation Virentia inc. (la « **Débitrice** »).
2. Le Second rapport provisoire a pour objectif de répondre aux exigences en matière de reddition de compte prévues au paragraphe 246(2) de la LFI.
3. Le Second rapport provisoire traite plus particulièrement des sujets ci-après :
 - I. Les procédures en vertu de la LFI;
 - II. Les principales actions posées par le Séquestre depuis le Premier rapport provisoire (terme défini ci-après);
 - III. L'état provisoire des recettes et des débours au 28 février 2026;
 - IV. La distribution intérimaire;
 - V. L'achèvement anticipé et prochain rapport.

LES PROCÉDURES EN VERTU DE LA LFI

4. Le 3 février 2025, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la LFI et Raymond Chabot inc. (le « **Syndic** ») a été nommé syndic.
5. Le 31 mars 2025, le Tribunal a rendu une ordonnance nommant Deloitte pour agir à titre de séquestre de l'universalité des biens, meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs, de la Débitrice (collectivement les « **Biens** »).
6. Le 7 avril 2025, le Séquestre a produit et transmis l'avis et la déclaration du séquestre prévus aux articles 245(1) et 246(1) de la LFI.
7. Le 27 mai 2025, le Tribunal a rendu une ordonnance d'approbation et de dévolution pour certains Biens de la Débitrice (l'« **Ordonnance d'approbation et de dévolution** »).
8. Le 29 septembre 2025, le Séquestre a produit un premier rapport provisoire, le tout conformément au paragraphe 246(2) de la LFI (le « **Premier rapport provisoire** »).

LES PRINCIPALES ACTIONS POSÉES PAR LE SÉQUESTRE DEPUIS L'ÉMISSION DU PREMIER RAPPORT PROVISOIRE

9. Depuis l'émission du Premier rapport provisoire (29 septembre 2025), le Séquestre a réalisé les principales actions énumérées ci-après :
 - a) Gestion du portefeuille de brevets;
 - b) Maintien des mesures de conservation et de protection des Biens;
 - c) Pourparlers avec des acheteurs potentiels;
 - d) Analyse des opérations réalisées par la Débitrice au cours des mois ayant précédé sa faillite;
 - e) Mise en place et réalisation d'un second processus public de demande de soumissions visant les biens meubles de la Débitrice;
 - f) Octroi d'un contrat de courtage pour la mise en marché des biens immeubles de la Débitrice;
 - g) Mise à jour d'une page Web visant à tenir les créanciers de la Débitrice informés quant au mandat du Séquestre.

L'ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DÉBOURS AU 28 FÉVRIER 2026

10. Le Séquestre a produit un relevé intérimaire des recettes et des débours en date du 28 février 2026. Une copie de ce relevé est jointe à l'**Annexe A** du Second rapport provisoire.
11. En date du 28 février 2026, le Séquestre détenait 199 198,65 \$ en fidéicommiss.

LA DISTRIBUTION INTÉRIMAIRE

12. Le ou vers le 26 août 2025, le Séquestre a procédé à une distribution intérimaire d'un montant de 600 000 \$ en faveur du créancier garanti Fédération des caisses Desjardins du Québec.

L'ACHÈVEMENT ANTICIPÉ ET PROCHAIN RAPPORT

13. Le Séquestre est d'avis qu'il est probable que tous les Biens soient vendus avant le 30 septembre 2026.
14. Si tel n'est pas le cas, le Séquestre produira un troisième rapport provisoire, le tout conformément au paragraphe 246(2) de la LFI.
15. Le Séquestre produira un rapport définitif dès qu'il aura complété son mandat, le tout conformément au paragraphe 246(3) de la LFI.

Fait à Québec, ce 20 mars 2026.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

En sa qualité de séquestre des biens
d'Innovation Virentia inc. et non à titre personnel

Par :



Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI
Premier vice-président

ANNEXE « A »

District de : Trois-Rivières
No cour : 400-11-007143-257
No dossier : 43-147424

Dans l'affaire de la mise sous séquestre
d'INNOVATION VIRENTIA INC.
de la ville de Bécancour, dans la province de Québec
Relevé intérimaire des recettes et des débours - 28 février 2026

Recettes

1. Espèces en banque		223 914,07	
2. Réalisation des actifs			
Équipement et machinerie	1 069 795,00		
Automobile et camion	622 250,00		
Autre matériel roulant	517 964,20		
Ameublement	6 000,00		
Inventaire	1 500,00		
Dépôt	55 000,00		
Autres	9 000,25		
	<u>2 281 509,45</u>	<u>2 281 509,45</u>	
3. Remboursements			
Assurances	20 260,92		
Dépôts	73 285,45		
	<u>93 546,37</u>	<u>93 546,37</u>	
4. Divers			
Revenus d'intérêts	14 143,99		
TPS/TVQ perçues	76 776,46		
TVQ remboursée	36 549,49		
	<u>127 469,94</u>	<u>127 469,94</u>	
Total des recettes		<u>2 726 439,83</u>	

Débours

5. Rachat d'une créance garantie		867 371,12	
6. Assurances		123 998,22	
7. Électricité		123 244,95	
8. Prise de possession, inventaire et surveillance		74 415,49	
9. Taxes payées et remises (TPS/TVQ)			
Taxes payées	43 167,84		
Taxes remises	22 891,62		
	<u>66 059,46</u>	<u>66 059,46</u>	

10. Brevets		
Frais d'enregistrement et de maintien	18 949,00	
Honoraires agent de brevets	24 296,31	
	<u>43 245,31</u>	<u>43 245,31</u>
11. Location et entreposage		21 658,33
12. Entretien et réparations		10 555,54
13. Honoraires du Séquestre		
Honoraires du Séquestre	434 960,37	
TPS/TVQ sur les honoraires du Séquestre	65 135,31	
	<u>500 095,68</u>	<u>500 095,68</u>
14. Honoraires des procureurs du Séquestre		
Honoraires des procureurs du Séquestre	50 538,05	
TPS/TVQ sur les honoraires des procureurs du Séquestre	7 546,22	
	<u>58 084,27</u>	58 084,27
15. Frais d'évaluation et d'arpentage		22 691,00
16. Frais payés au Séquestre officiel		83,96
17. Divers		
Frais de recherche	15,00	
Frais bancaires	120,00	
Publication médias	10 373,85	
Serrurier	529,00	
Frais de licence - Base de donnée virtuelle	4 700,00	
	<u>15 737,85</u>	<u>15 737,85</u>
Total des débours		<u>1 927 241,18</u>
<hr/>		
Montant disponible pour distribution au créancier garanti		<u>799 198,65</u>
Distribution intérimaire au créancier garanti Fédération des caisses Desjardins du Québec		600 000,00
<hr/>		
Montant détenu en fidéicommiss par le Séquestre au 28 février 2026		<u>199 198,65</u>

Fait à Québec, ce 20 mars 2026

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

En sa qualité de Séquestre des biens d'Innovation Virentia inc.
et non à titre personnel

Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI
Premier vice-président